RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES



Perte, fraude...
Vous êtes sûr de vouloir payer par chèque ?

Payez autrement vos factures de cantine, crèche, eau, hôpital...

Le prélèvement automatique
Renseignez-vous auprès de votre collectivité

Le paiement en ligne PayFiP
Avec le prélèvement unique, le virement simplifié ou la carte bancaire sur PayFiP.gouv.fr

Le paiement de proximité
Chez les buralistes et partenaires agréés en espèces jusqu'à 300 € ou par carte bancaire

Retrouvez plus d'information sur **impots.gouv.fr**

mon espace **Finances publiques** impots.gouv.fr

0 809 401 401 Service gratuit + prix appel

France services